

# TENNIS DE TABLE PASSAGEOIS



**DOSSIER  
PRÉSENTATION**

# Présentation du Tennis de Table Passageois

**Un slogan : « Le Tennis de Table, un sport pour tous au TTP ! »**

Le TT Passageois est implanté dans la commune du Passage d'Agen depuis 1987. Le club dispose d'une salle spécifique avec vestiaires, douches et toilettes aux normes handicapés ainsi qu'un Club House. 12 tables sont installées en permanences en mode entraînement et jusqu'à 16 tables en animations (scolaires.). Le club est labellisé 13 étoiles par la FFTT. Les entraînements sont destinés à tous les publics. Plus de **250 licenciés partagent le même plaisir.**

**Le domaine d'intervention du club est large :**

- **Section enfants : Baby Ping 3-4 ans / Mini Ping 5-6 ans / Kid Ping 7 à 8 ans / Maxi Ping 9-10 ans**
- **Section Jeunes et Ados de 11 à 18 ans**
- **Section jeunes féminines débutantes de 9 à 13 ans**
- **Compétiteurs : Elites Jeunes / Seniors / Féminines / Vétérans,**
- **Section Loisirs / Loisirs Retraités / Sport en Entreprise**
- **Section Handisport et Sport Adapté (« label handicap décerné par le DDJS)**
- **Sport Santé et Tennis de Table sur Ordonnance**

Le TTP est impliqué dans l'action sociale de la Commune du Passage et de l'Agglomération d'Agen en recevant les quartiers d'été et les centres de loisirs. En partenariat l'éducation nationale (USEP, UNSS...), le club accueille les écoles primaires, le Collège Théophile de Viau et des sportifs Universitaires.

Le partenariat avec les Fédérations de Sport Adapté et Handisport permet l'accueil des établissements spécialisés tel que les IME, IMPRO, La Candélie et des actions avec les centres de rééducations ou avec personnes qui ont besoin de rééducation spécifique par le biais du tennis de table.

Le TTP est un club organisateur dans lequel le CDTT47 (Comité Départemental de Tennis de Table du Lot-et-Garonne), la LNATT (Ligue Nouvelle Aquitaine de Tennis de Table) et la FFTT (Fédération Française de Tennis de Table) font confiance. Chaque année 2 grandes compétitions Nationales sont organisées en plus des compétitions régionales et départementales par le club dont le tournoi national « Walygator / Aqualand ».

Le club dispose d'entraîneurs professionnels et bénévoles mais il reste très familial avec une vie associative très forte : tournois loisirs, des parents, de Noël, ping-carnaval, rencontre amicale des retraités, soirée dark-ping (tennis de table dans le noir), soirée repas, galette des rois, tournois d'été. Toutes ses animations restent des moments importants dans la vie du TT Passageois.

# *Quelques photos du Tennis de Table Passageois*



*Ping 3 à 6 ans*



*Ecole TT 7 – 10 ans et 11 et +*



*Les Loisirs Retraités et Tournoi Entreprise*



*Stage d'été*

## *L'organisation du TT Passageois*

Comme toutes associations sportives, le club du TT Passageois est composé d'un bureau et d'un comité directeur dirigé par le président en exercice avec la participation des 3 salariés dont le manager sportif et d'un volontaire en service civique.

- **Le bureau**

**Président** : Alain de RAIGNIAC

**Vices-Présidents**: Benoit JOLY (Finance) et Daniel DEBAT (communication sponsoring)

**Trésorière** : Julie MUNOZ / **Trésorier Adjoint** : Rémi RONSIN

**Secrétaire** : Jean-Baptiste RENARD / **Secrétaire Adjointe** : Cécile CARLES

- **Membres du Comité Directeur:**

Guy CHATAIN, Thomas SALIS, Thierry GACHELIN, Jonathan MIMBOE-OSELE, Pierre PICHARD, Gabriel CHAPAT, Olympe PROST, Rose VILLADIER, Elena MATVEEVA, Adrian FANTON D'ANDON + les membres du bureau

- **L'équipe technique :**

**Salariés** : Arnaud LAPEYRE (Manager Sportif DEJEPS TT) - Romain GRANGIER (DEJEPS TT)

**Service civique** : Lison Carles

**Entraîneurs bénévoles** : Alain de RAIGNIAC (CQP TT), Pierre PICHARD (BPJEPS APT), Jean-Delphin ARTAUD (EF), Delphine SEMONT (AF), Stéphane SALIS (BEES2°), Thomas SALIS (AF), Jonathan MIMBOE (AF), Adrien Kurz (DEJEPS TT), Nicolas DANE (EF), Gabriel CHAPAT (IC), Eva BARAN (AF), GACHELIN Thierry (IC)

- **L'équipe d'arbitrage :**

**Juges arbitres 2°** : GACHELIN Thierry – Alain de RAIGNIAC

**Juges arbitres 1°**: DEBAT Daniel – Jean-Delphin ARTAUD- NORBERT Castan

**Arbitres Régionaux** : ARTAUD Jean-Delphin , BARAN Eva - BARBE Steven – CHAPAT Gabriel - de RAIGNIAC Alain -DEBAT Daniel - GACHELIN Thierry - GRANGIER Romain- FANTON D'ANDON Adrian ,JAQUES Nils -JOLY Benoit - JUNG Arnaud- MAGNIER Michel - NORBERT Castan - PASTUREL Titouan-RIVES Jean-Pierre - RONSIN Rémi -SALIS Thomas -VERGNES Pablo-ZITI Amine - VAZART Michelle

**Arbitres clubs** : CARLES Lison – MARTIN Florent- PICHARD Pierre - RENARD Jean-Baptiste -ROUSSILLE Nathan

## Résultats Sportifs 2023-2024

Sur le plan des compétitions individuelles les meilleurs jeunes évoluent en nationale et au plus haut niveau régional dans le Critérium Fédéral. Le TTP termine de nouveau meilleur club formateur du Lot-et-Garonne.

Le club est aussi parmi les meilleurs de la Nouvelle-Aquitaine car le TTP est au cœur du projet sportif des joueurs !

En compétition par équipes le TTP réussi sa saison 2023-2024 avec notamment son équipe 1 messieurs qui finit 2<sup>ème</sup> de Nationale 3, tout près de montée en Nationale 2 et avec l'équipe 2 qui c'est maintenu en Pré-Nationale (plus haut niveau régional), l'équipe 6 remporte le niveau Pré-Régional et accède à la régionale 3.

### Pyramide du Championnat de France par équipes

Le tennis de table ne se pratique pas qu'en individuel mais aussi en championnat par équipes sur 4 échelons :

- Niveau Professionnel : 2 divisions Pro A et Pro B
- Niveau Nationale : 3 divisions de 1 à 3
- Niveau Régional : 4 divisions de la Pré-Nationale à Régionale 3
- Niveau Départemental : 4 divisions de Pré-Régionale à Départementale 3

### Les équipes du TTP en septembre 2024

Le TT Passageois participe au championnat de France par équipes avec 14 équipes engagées (club le plus représenté du département). Dans le championnat tous les joueurs trouvent leur place du débutant aux compétiteurs confirmés.

### Phase 1 championnat par équipes

- L'équipe 1 : Nationale 3
- L'équipe 2 : Pré-Nationale
- L'équipe 3 : Régionale 1
- Les équipes 4 / 5 / 6 : Régionale 3
- Les équipes 7 / 8 : Pré-Régionale
- L'équipe 9 : Départementale 1
- Les équipes 10 / 11 : Départementale 2
- Les équipes 12 / 13 / 14 : Départementale 3



*Les jeunes aux Titres 47*

*Tournoi loisirs vétérans du  
24 mai 2024 au COJC à Boé*



## *Equipes 1 et 2 messieurs 2023-2024*



*L'équipe 1 messieurs du TT Passageois :*  
*Louis AUDOIN / Pedro David GRAMCKO MARQUEZ*  
*Nathan ROUSSILLE / Raphaël LAPEYRE-OSELE*  
*Arnaud LAPEYRE (Coach)*

## ***Pourquoi rejoindre et aider le TTP ?***

- Nous vous offrons la possibilité d'associer les compétences de votre entreprise en y **Votre notoriété diffusée au niveau national** : grâce à notre équipe 1 messieurs et nos jeunes qui y évoluent ainsi que l'organisation de compétitions nationales officielles.
- **Votre Entreprise associée au dynamisme de la Jeunesse en Lot Et Garonne** : le Club du TTP est un acteur majeur de la formation des jeunes pongistes de la Nouvelle Aquitaine. Il accueille plus de 150 jeunes domiciliés au Passage d'Agen et dans l'Agglomération Agenaise.
- **Développer votre image d'entreprise citoyenne** : le club a choisi, pour se développer, d'être affilié aux Fédérations Française de Sport Adapté et d'Handisport.
- **Participer au développement sportif** : nous organisons annuellement un tournoi national de tennis de table réunissant jeunes et moins jeunes de toute la France avec pour partenaire principal « Walygator / Aqualand »
- **La santé par le tennis de table** : le TTP a le label Sport Santé et Sport sur Ordonnance, avec ses créneaux loisirs adultes, loisirs retraités et sport santé. Le club tient à cœur dans son projet associatif la santé par le tennis de table. Les finales inter-clubs retraités du département sont organisées par le TTP fin mai au COJC à Boé.  
associant les atouts suivants :

## ***Projections sportives sur les deux prochaines années***

- Monter notre équipe 1 en Nationale 2 et faire monter l'équipe réserve en Nationale 3.
- Continuer à garder la dynamique des 14 équipes engagées dans le championnat par équipes
- Renforcer avec un encadrement de qualité le centre d'entraînement et les différentes sections jeunes.
- Développer ses sections et ses actions Handisports et Sport Adapté.
- Continuer à proposer le tennis de table à tous les publics (retraités, entreprises, loisirs, féminines, débutants...)
- Continuer à organiser des compétitions de haut niveau national

# Planning d'occupation de la salle du TTP

## Planning T.T.Passageois - Occupation de la salle et Entraînement saison 2024-2025

Tous les entraînements jeunes sont encadrés par des entraîneurs diplômés. \*Accueil 30mn avant - \*\* Accueil 15mn avant

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeu	Vendredi	Samedi	Dimanche
8h00							
9h00	8h00 à 10h30 Nettoyage salle TTP	9h-12h Loisirs Retraités Temps Libres et Handisports	Collège Théophile de Viau 08h30 à 9h 40	Collège Théophile de Viau 08h20 à 9h40	9h-12h Loisirs Retraités Temps Libres et Handisports Entraînement dirigé de 9h30 à 10h30	*9h30-10h30 Baby-Ping-Mini-Pin 3 à 4 ans et 5 à 6 ans	9h30 à 12h Libre à Tous
9h30							
10h00			* 10h30 à 12h Kid Ping et Maxi Ping 7 à 10 ans	10h30 à 12h Ping Santé-Ping sur Ordonnance		**10h 30-12h Kid-Ping- Maxi Ping 7 à 10 ans	
10h30	Collège Théophile de Viau 10h30- 11h40			13h-14h - T.T. Sport adapté IME l'ougrave			
12h00		TENNIS DE TABLE ENTREPRISE 12h-14h	* 13h30-14h30 Baby-Ping- 3 à 4 ans Mini-Ping 5 à 6 ans	14h15 - 16h Ecole Primaire Ferdinand Buisson début du cycle après les vacances de la Toussaint			
12h30							
13h30							
14h00	14h- 15h30 T.T. Sport Adapté - début après les vacances de la Toussaint	Collège Théophile de Viau 14h15-15h45	* 14h30-16h Kid- Ping 7 à 8 ans Maxi Ping- 9 à 10 ans	Libre à Tous+ Entraînement individualisé	14h - 16h30 PING SPORT ET HANDICAP ET TOUS PUBLICS		
14h15							
14h30							
15h00							
15h15							
15h30							
16h00	Libre à Tous + Entraînement individualisé						
16h15							
16h30			* 16h00-17h 30 Ecole T.T 11 ans et + Groupe Perfectionnement	Libre à Tous+ Entraînement individualisé			
17h00							
17h30	* 17h30 - 19h Jeunes Espoirs	* 17h30h- 19h Jeunes Espoirs - groupe d'attente		* 17h30-19h Groupe Performance			
18h00							
18h30							
19h00	17h30 - 19h Libre à Tous jusqu'à 22h15		* 17h30-19h30 Groupe Performance		* 17h30-19h Ecole T.T 11 ans et +		
19h30		19h00-22h15 Entraînement compétiteurs classés 10 à + Entraînement dirigé de 19h30 à 21h	19h00-22h15 Loisirs   compétiteurs classés 5 à 10 Entraînement dirigé de 19h30 à 20h30	19h00-22h15 Entraînement Compétiteurs Entraînement dirigé de 19h30 à 20h30			
20h00							
21h00							
21h30							
22h20							
23h50							

Pour tous renseignements contactez Arnaud Lapeyre manager sportif. Tel T.T.P : 05 53 96 20 37 - Portable : 06 64 27 83 88 - Email : ttpassageois@orange.fr



# Les propositions de partenariat avec le TT Passageois

## Saison 2024-2025

### 1°) Partenariat équipement

- Flochage maillots sur les équipes d'élites hommes Nationale 3 et Pré-Nationale :
  - Devant : 2500 € / an - Dans le dos : 2000€ / an : Sur la manche : 1500€ / an
- Flochage short sur les équipes d'élites hommes : 1500 € / an
- Flochage survêtements équipes d'élites hommes: 1000 € / an

### 2°) Partenariat club

- Panneau publicitaire (2.20 m -1.50m) salle Nationale : 2000 € / an
- Panneau publicitaire (1.80 m- 0.80m) salle Nationale : 1000 € / an
- Panneau publicitaire (1,15 m- 0.80m) salle Nationale : 750 € / an
- Panneau publicitaire (1.80 m- 0.80m) salle Régionale : 500 € / an
- Panneau publicitaire (1.15 m- 0.80m) salle Régionale : 300 € / an
- Publicité sur une séparation d'aire de jeu : 200 € / an
- Publicité sur le site Internet du club 100€ / an

### 3°) Partenariat manifestation

- Banderole publicitaire : 100 €
  - Encart dans la plaquette manifestation (Régionale et Nationale) : 50 € à 100€
  - Achat d'un tableau au « Grand Prix National du TTP » : 100€ à 400€
  - Mise à disposition d'un stand tenu par un bénévole du club : 1 jour à 120€, 2 jours à 200€
  - Mise à disposition d'un stand tenu par vos soins : 1 jour à 60€, 2 jours à 100€
- Le partenariat sur les manifestations peut aussi être en valeur matérielle

### 4°) Mécénat

- Particulier ou entreprise vous pouvez faire un don pour soutenir le Tennis de Table Passageois et bénéficier d'une réduction d'impôts de :

**60% pour les entreprises - 66% pour les particuliers**

### 5°) Partenariat divers possible

- Participation à un Vin d'honneur à des goûters pour les enfants
- Participation aux divers tournois (coupes, lots divers)
- Dons de Textiles (maillots, casquettes, etc.)

**Pour chaque partenariat le TTP offre des licences entrainements pour les jeunes ou les adultes.**

Pour : 500 € : 1 licence, 750€ : 2 licences, 1000€ : 3 licences..

## La salle spécifique Jean-Marc Lapeyre du T.T.Passageois



*Salle spécifique de 600 m<sup>2</sup> avec vestiaires, toilettes, douches aux normes handicapés. Un club house de 45m<sup>2</sup> agrémenté l'entrée de la salle*

## L'espace Nationale



## L'espace salle TTP régionale Salle



## La Tenue du T.T.Passageois 2024-2025



# INFORMATION SUR LE DON ET MECENAT

## Déductibilité fiscale attachée au don et au mécénat en fonction de l'organisme bénéficiaire

Associations bénéficiaires	Dons versés par des particuliers	Dons versés par des entreprises
<p>- Associations d'intérêt général ayant un caractère philanthropique, éducatif, scientifique, social, humanitaire, sportif, familial, culturel, ou concourant à la mise en valeur du patrimoine artistique, à la défense de l'environnement naturel ou à la diffusion de la culture, de la langue et des connaissances scientifiques françaises.</p>	<p>- Réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 20 % du revenu imposable, le donateur peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p>	<p>- Réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 5 % du chiffre d'affaires, l'entreprise mécène peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p>
<p>- Associations et fondations reconnues d'utilité publique remplissant les mêmes conditions que les associations bénéficiaires visées ci-avant :</p> <p>* associations culturelles ou de bienfaisance autorisées à recevoir des dons et des legs ;</p> <p>* établissements d'enseignement supérieur ou artistique, publics ou privés, à but non lucratif, agréés ;</p> <p>* établissements publics de culte d'Alsace et Moselle ;</p> <p>* congrégations religieuses légalement reconnues pour leurs activités à caractère laïc d'intérêt général ;</p> <p>* associations agréées aidant à la création d'entreprise, à la reprise d'entreprises en difficulté et au financement d'entreprises de moins de cinquante salariés ;</p> <p>* organismes publics ou privés, à la gestion désintéressée, qui ont pour activité principale la présentation au public d'œuvres dramatiques, lyriques, musicales, chorégraphiques, cinématographiques et de cirque ou l'organisation d'expositions d'art contemporain.</p>	<p>- Réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 20 % du revenu imposable, le donateur peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p> <p>* Principe d'exonération des droits de succession pour des biens transmis à des associations d'utilité publique.</p> <p>* Déduction de l'assiette des droits de succession pour les sommes versées aux fondations et aux associations reconnues d'utilité publique pour les héritiers, donataires et légataires.</p>	<p>- Réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 5 % du chiffre d'affaires, l'entreprise mécène peut, dans les mêmes conditions, reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p>
<p>- Certaines associations d'aide aux personnes en difficulté (associations procédant à la fourniture gratuite de repas ou de certains soins à des personnes en difficulté ou contribuant à leur logement).</p>	<p>- Réduction d'impôt égale à 75 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable et d'un montant de versement de 513 euros à compter de l'imposition des revenus de l'année 2010).</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 20 % du revenu imposable, le donateur peut reporter l'excédent sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p>	<p>- Réduction d'impôt sur les bénéfices égale à 60 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 5 % du chiffre d'affaires hors taxes.</p> <p>* Si la réduction est supérieure au plafond de 5 % du chiffre d'affaires, l'entreprise peut reporter sur les années suivantes, dans la limite de 5 ans.</p>
<p>- Partis et groupements politiques (dons versés par des particuliers seulement), dans la limite de 4 600 euros par personne (Code électoral, L. 52-8).</p>	<p>- Réduction d'impôt égale à 66 % de la valeur des dons effectués, dans la limite de 20 % du revenu imposable.</p>	



## **Tennis de Table Passageois**

Salle Jean Marc LAPEYRE, Complexe sportif St Germes, Avenue de Verdun  
47520 Le Passage d'Agen

Tel/Fax: 05.53.96.20.37 - 06.64.27.83.88

[ttpassageois@orange.fr](mailto:ttpassageois@orange.fr) - [www.tennisdetablepassageois.fr](http://www.tennisdetablepassageois.fr)